

LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION GLOBALE DE L'ISQ DE 2016 SERA DISPONIBLE AUX MEMBRES À COMPTER DU 28 JUILLET 2020

Suivi

Le présent Bulletin fait suite à celui que l'Association a soumis à votre attention le 15 mai 2020 sur le même sujet (S20-16).

Sans qu'il faille revenir sur chacun des éléments d'information contenus dans ce précédent Bulletin, nous vous rappelons que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) devait vérifier si les services de police qui s'opposaient à la diffusion de ce rapport de rémunération globale maintenaient toujours leur position.

Or, trois (3) services policiers maintiennent leur position indiquant qu'ils s'opposent encore à la diffusion de ce rapport pour des motifs qui sont les leurs. Il s'agit pour le moment de l'OPP, de Gatineau et de Saint-Jean-sur-Richelieu. En plus de la Firme Aon avec laquelle l'ISQ avait sous-contracté l'étude, pour les volets assurance collective et régime de retraite.

Nous vous rappelons également que le Bulletin du 15 mai 2020 spécifiait ce qui suit :

« De plus, un de nos membres, désireux de prendre connaissance de cette étude, a procédé à une demande d'accès à celle-ci, en vertu la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics. L'ISQ et la Sûreté, ayant dans un premier temps refusé cette demande, compte tenu des oppositions manifestées par certains services policiers, le litige devait être entendu devant la Commission d'accès à l'information au mois de mai de cette année. Cependant, étant donné que nous sommes présentement en période de pandémie de la COVID-19, ce dossier a été reporté à cet automne.

Il est intéressant de noter que la position de la Sûreté et de l'ISQ avec notre accord, est à l'effet que si l'un ou l'autre des comparables devaient encore s'opposer à la diffusion de cette étude, ceux-ci seront assignés à témoigner devant la Commission d'accès cet automne afin de justifier eux-mêmes leur position. »

Ces propos sont toujours d'actualité et ce recours a été fixé finalement pour le 4 août 2020.

Cependant, la Sûreté et l'ISQ, avec notre accord, ont adopté quant à eux la position de rendre disponible le rapport de rémunération globale de l'ISQ de 2016, dès le 28 juillet 2020. Il est important de souligner que **les travaux de la firme Aon et les noms et références des trois corps policiers qui ne sont pas en accord avec cette diffusion seront toutefois caviardés**, jusqu'à l'issue du litige devant la Commission d'accès à l'information devant avoir lieu en première instance le 4 août 2020.

C'est d'ailleurs dans le cadre des démarches de ce membre que ce dernier a reçu une copie **caviardée** du rapport de rémunération globale de l'ISQ de 2016, avant l'audition de son dossier. Ainsi, par souci d'équité, l'Association a décidé de rendre accessible ce document à tous les membres qui désirent en prendre connaissance.

Nous comprenons aisément que la transmission d'une copie caviardée de l'étude n'est pas idéale. C'est pourquoi, dépendamment de l'issue final du litige devant la Commission de l'accès à l'information, si une copie non caviardée de cette étude devenait disponible, votre Association s'empresserait alors de vous en aviser et de la rendre également disponible aux membres.

Dans le même ordre d'idée, à l'instar de ce qui est mentionné dans notre précédent Bulletin sur le sujet, nous désirons également vous rappeler que depuis le décret du 13 juin 2018, lequel entérinait notre entente de principe, votre Association a toujours été d'accord pour que cette étude de l'ISQ soit diffusée et disponible aux membres qui désirent en prendre connaissance. Le tout, comme promis et maintes fois affirmé lors de Congrès des délégués et des tournées de présentation du contrat de travail en vigueur, et ce, en même temps que la présentation des résultats finaux de cette étude.

De plus, il est opportun de souligner que depuis cette date, votre Association a insisté à de nombreuses reprises auprès de la Sûreté et de l'ISQ, afin que des démarches soient entreprises pour convaincre les différents corps policiers réfractaires, de renoncer à leur opposition de diffusion de ce rapport. C'est même dans ce contexte que le SPVM a récemment acquiescé à cette demande.

Nous vous rappelons également que la situation est délicate étant donné que nous avons besoin à nouveau de la collaboration des services de police comparables prévus à notre annexe « G » du contrat de travail, pour la cueillette de données entourant la confection par l'ISQ de la prochaine étude de rémunération globale au 31 mars 2022, en vue de la ronde de négociation du contrat de travail.

Cela étant, pour celles ou ceux qui désirent prendre connaissance de ce rapport de rémunération globale de 2016, vous pourrez communiquer avec votre directeur régional à compter d'aujourd'hui, ou encore vous rendre sur le site intranet de l'APPQ dans la rubrique *Négociations* de la section *Membres*.

BULLETIN SPÉCIAL

AU DEVOIR

Nous vous tiendrons donc informés des développements à venir dans ce dossier.

L'Association désire également profiter de l'occasion pour vous souhaiter à tous une magnifique saison estivale et surtout, soyez prudents.

Syndicalement vôtre !



Pierre Veilleux, président

PV/sb